No. 1338

United Nations Industrial Development Organization and Economic Community of West African States

Memorandum of Understanding between the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) and the Economic Community of West African States (ECOWAS). Abuja, 22 September 2006

Entry into force: *22 September 2006 by signature, in accordance with article 5*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *United Nations Industrial Development Organization, 21 August 2009*

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Abuja, 22 septembre 2006

Entrée en vigueur : *22 septembre 2006 par signature, conformément à l'article 5*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, 21 août 2009*

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

BETWEEN

THE UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

AND

THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)

THE UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION having its headquarters at Wagramerstrasse 5, A-1400, Vienna, Austria hereinafter designated as **UNIDO** and represented by its Director-General, DR. KANDEH K. YUMKELLA.

AND

THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES having its headquarters at 60, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, Abuja, Nigeria hereinafter designated as **ECOWAS SECRETARIAT** and represented by its Executive Secretary, DR. MOHAMED IBN CHAMBAS.

HAVING REGARD to their respective objectives, mandates, terms of reference and programmes.

CONSIDERING that the United Nations Industrial Development Organization is the specialised agency mandated to promote sustainable industrial development and international industrial cooperation.

FURTHER CONSIDERING that UNIDO's programmes and projects are designed to help developing countries and countries with economies in transition in their fight against poverty and marginalization in today's globalized world.

NOTING that UNIDO's programmes and projects are now focussed on three priority areas: Poverty Reduction through Productive Capacities; Trade Capacity Building; and Energy and Environment.

ACKNOWLEDGING that as a global forum, UNIDO generates and disseminates knowledge relating to industrial matters and provides a platform for decision makers in the public and private sectors, civil society organisations and the policy-making community in general to enhance cooperation, establish dialogue and develop partnership in order to achieve the Millennium Development Goals and to address other international development targets as defined by the Financing for Development Summit and the World Summit on Sustainable Development.

FURTHER ACKNOWLEDGING that the ECOWAS SECRETARIAT was established with a view to assisting African States in accelerating region-wide socio-economic development particularly in agriculture, infrastructure, manufacturing, trade and investment; promoting public and private sector partnerships for the establishment of basic frameworks for the development of requisite mechanisms and systems to access capital; strengthening the various national and regional private support associations; providing information and

communications systems capable of assisting West African Businesses, encouraging joint venture investments and sub-contracting arrangements; instituting business transparency and good corporate governance; and promoting the image of West Africa as an attractive investment destination.

CONSIDERING that the ECOWAS SECRETARIAT, as the inter-governmental representative of West African states, already works with the governments of member states of UNIDO and that it already has a cooperation agreement with a number of UN Agencies, the African Union, NEPAD and the African Development Bank.

FURTHER CONSIDERING that during the visit of the Executive Secretary of ECOWAS to UNIDO Headquarters in Vienna on 23 May 2006, specific areas for cooperation were discussed, in particular the importance of enhanced access to regional and international markets of products from ECOWAS member states in order to alleviate poverty in the ECOWAS region.

CONVINCED that in order to take advantage of market opportunities, productive supply capacities in ECOWAS member states need to be strengthened and enterprises enabled to comply with the standards and technical regulations of potential importing countries.

FURTHER CONVINCED that access to modern energy services is a prerequisite for economic growth and poverty alleviation.

RECOGNIZING that in the present age of globalization and liberalization the private sector has been acknowledged as the prime mover and engine of economic growth and development to which governments and intergovernmental organisations should provide the enabling environment.

FURTHER RECOGNISING that UNIDO and ECOWAS Secretariat are committed to the attainment the Millennium Development Goals.

CONVINCED that by working together UNIDO and the ECOWAS SECRETARIAT can play of the crucial role in achieving the above objectives.

AND DESIRING to sign a Memorandum of Understanding

Now therefore, ECOWAS SECRETARIAT and UNIDO have agreed as follows:

ARTICLE 1
Scope of this Agreement

UNIDO and ECOWAS SECRETARIAT hereby agree to collaborate and maintain close and continuing working relationships in all aspects of industrial development beneficial to the ECOWAS region and within UNIDO's mandate, but in particular to emphasize the following three broad areas:

i). Trade Capacity Building.
ii). The promotion of energy (particularly renewable energy) for productive uses in rural areas.
iii). The promotion and development of agro-based industrial activities.
iv). Cooperation in the implementation of the Revised Treaty of ECOWAS including cooperation on biodiversity and ecological conservation and other environmental issues.

ARTICLE 2
Basis for Collaboration

1. In their collaboration efforts, the ECOWAS SECRETARIAT and UNIDO shall also seek inspiration from the various strategies and decisions promoting sustainable development, including those emanating from major international development conferences, NEPAD and ECOWAS.
2. On its part, UNIDO shall, within its mandate and subject to resources being available, provide technical and other assistance to ECOWAS initiatives related to the activities outlined in Article 1.

ARTICLE 3
Activities to be undertaken by ECOWAS SECRETARIAT

The Secretariat shall consider:

1. Assisting in creating awareness of UNIDO's programmes and projects including the focus on its thematic priorities of Poverty Reduction through Productive Capacities; Trade Capacity Building; and Energy and Environment.
2. Promoting the role and activities of UNIDO's Regional Centre for Small Hydro Power in Abuja, Nigeria.
3. Collaborating with UNIDO to mobilize the necessary resources in support of this cooperation agreement.
4. Collaborating with UNIDO in the identification, promotion, development, implementation and monitoring of programmes including organizing seminars, conferences, projects, research, advocacy, training and

development within the framework of this agreement in ECOWAS Member States.

5. Providing UNIDO with relevant information and publications on West African countries, including reports, research products, newsletters and materials.
6. Sharing with UNIDO data and information on relevant issues and making its mailing list available for ease of assimilating information throughout West Africa.
7. Participating in meetings, conferences, workshops and seminars organized by the UNIDO, either on its own or in collaboration with other partners.

ARTICLE 4
Activities to be undertaken by UNIDO

UNIDO shall consider:

1. Disseminating on a regular basis, information on the activities relating to this agreement through reports, newsletters and relevant publications.
2. Convening jointly with the ECOWAS SECRETARIAT, trainings, workshops, conferences and seminars on issues and problems related to the contribution of the private sector to the socio-economic development of Africa.
3. Participating in meetings, conferences, workshops, seminars organised by the ECOWAS SECRETARIAT and relevant in the context of this agreement.
4. Helping to train professionals in relevant areas within the framework of this Agreement, as well as organizing training of short term duration/on-the-job training for ECOWAS member state professionals, for capacity building, where necessary and on mutually agreed terms.

ARTICLE 5
General Provisions

1. This Memorandum of Understanding shall come into effect upon the date of the last signature, and shall continue in effect unless terminated in accordance with paragraph 3 below.

2. This Memorandum of Understanding may be modified by written agreement between UNIDO and ECOWAS SECRETARIAT.

3. This Memorandum of Understanding may be terminated by either the UNIDO or the ECOWAS SECRETARIAT by written notice to the other, and shall terminate sixty days after receipt of such notice, provided that its provisions shall survive termination to the extent necessary to permit an orderly settlement of existing operations and discharge of any pending obligations between the ECOWAS SECRETARIAT and UNIDO or any other stakeholder.

4. Any dispute that may arise from the interpretation or implementation of the provisions of this agreement shall be amicably resolved by the two parties.

5. UNIDO and ECOWAS agree to cooperate in bringing the articles under this MOU to fruition, with minimum time loss, utilising wherever possible local capabilities and resources.

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned representatives of UNIDO and ECOWAS SECRETARIAT have signed the present Memorandum of Understanding on the dates and places indicated overleaf:

Done at Abuja, Nigeria on 22nd September 2006

For UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION:

DR. KANDEH K. YUMKELLA
DIRECTOR-GENERAL
P.O. Box 300
Vienna International Centre
A-1400 Vienna, Austria
Telephone: (431) 26026-3016 Fax: (431) 2692669

For ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES:

DR. MOHAMED IBN CHAMBAS
EXECUTIVE SECRETARY
ECOWAS SECRETARIAT
60, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District
Abuja, Nigeria

Telephone: (234) 314- 7647/9 Fax: (234) 314 -7646

[TRANSLATION – TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI) ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel ayant son siège au 5 Wagramerstrasse, A-1400, Vienne, Autriche, ci-après dénommée l'ONUDI et représentée par son Directeur général, Dr Kandeh K. Yumkella, et

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ayant son siège au 60, Yakubu Gowon Crescent, district d'Asokoro, Abuja, Nigéria, ci-après dénommée Secrétariat de la CEDEAO et représentée par son Secrétaire exécutif, Dr Mohamed Ibn Chambas,

S'agissant de leurs objectifs, mandats, termes de référence et programmes respectifs,

Considérant que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est l'agence spécialisée mandatée pour promouvoir un développement industriel durable et une coopération industrielle internationale,

Considérant également que les programmes et projets de l'ONUDI sont conçus pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition dans leur lutte contre la pauvreté et la marginalisation dans le monde globalisé d'aujourd'hui,

Prenant note du fait que les programmes et projets de l'ONUDI se focalisent à présent sur trois domaines prioritaires : réduction de la pauvreté par les capacités productives; renforcement des capacités commerciales; et énergie et environnement,

Reconnaissant que, en tant que forum mondial, l'ONUDI génère et diffuse des connaissances en matière industrielle et fournit une plate-forme pour les décideurs des secteurs public et privé, les organisations de la société civile et la communauté des responsables politiques en général afin d'améliorer la coopération, établir un dialogue et développer des partenariats afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et faire face à d'autres objectifs internationaux en matière de développement tels que définis par le Sommet pour le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable,

Reconnaissant également que le Secrétariat de la CEDEAO a été créé en vue d'aider les États africains à accélérer leur développement socio-économique dans toute la région, en particulier dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures, de la production, du commerce et de l'investissement; de promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé pour la mise en place de cadres fondamentaux pour le développement des mécanismes et des systèmes requis pour accéder au capital; de renforcer les diverses associations d'assistance privées nationales et régionales; de fournir des informations et des systèmes de communication capables d'assister les entreprises de l'Afrique de l'Ouest en encourageant les investissements dans la coentreprise et les accords de sous-traitance; d'instaurer la transparence commerciale et une bonne gouvernance des entreprises; et de

promouvoir l'image de l'Afrique de l'Ouest comme une destination attractive pour l'investissement,

Considérant que le Secrétariat de la CEDEAO, en tant que représentant intergouvernemental des États de l'Afrique de l'Ouest, travaille déjà avec les gouvernements des États membres de l'ONUDI et qu'il a déjà signé un accord de coopération avec un certain nombre d'agences des Nations Unies, l'Union africaine, le NEPAD et la Banque africaine de développement,

Considérant également que, durant la visite du Secrétaire exécutif de la CEDEAO au siège de l'ONUDI à Vienne le 23 mai 2006, des domaines de coopération spécifiques ont été évoqués, en particulier l'importance d'un accès amélioré aux marchés régionaux et internationaux des produits en provenance des États membres de la CEDEAO afin de réduire la pauvreté dans la région de la CEDEAO,

Convaincus que, afin de tirer profit des opportunités du marché, les capacités productives dans les États membres de la CEDEAO doivent être renforcées et les entreprises capables de se conformer aux normes et aux réglementations techniques des pays potentiellement importateurs,

Convaincus en outre que l'accès aux services de l'énergie moderne est une condition préalable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté,

Reconnaissant que, à l'ère de la mondialisation et de la libéralisation, le secteur privé a été reconnu comme étant le premier moteur de la croissance économique auquel les gouvernements et les organisations intergouvernementales doivent fournir un environnement favorable,

Reconnaissant également que l'ONUDI et le Secrétariat de la CEDEAO s'engagent à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

Convaincus que la collaboration de l'ONUDI et du Secrétariat de la CEDEAO peut jouer un rôle crucial pour remplir les objectifs susmentionnés,

Et désireux de signer un mémorandum d'accord,

En conséquence, le Secrétariat de la CEDEAO et l'ONUDI sont convenus de ce qui suit :

Article premier. Champ d'application du présent Accord

L'ONUDI et le Secrétariat de la CEDEAO acceptent par le présent Accord de collaborer et de maintenir des relations de travail étroites et continues dans tous les aspects du développement industriel au profit de la région de la CEDEAO et dans le cadre d'un mandat de l'ONUDI, mais en particulier de mettre l'accent sur les trois grands domaines suivants :

i) Renforcement des capacités commerciales;

ii) La promotion de l'énergie (en particulier l'énergie renouvelable) à usage productif dans les zones rurales;

iii) La promotion et le développement des activités industrielles reposant sur l'agriculture;

iv) Coopération dans le cadre de la mise en œuvre du Traité révisé de la CEDEAO, y compris une coopération sur la biodiversité et la conservation écologique et autres questions d'ordre environnemental.

Article 2. Bases de la collaboration

1. Dans leurs efforts de collaboration, le Secrétariat de la CEDEAO et l'ONUDI s'inspireront des différentes stratégies et décisions favorisant le développement durable, y compris de celles issues des principales conférences pour le développement international, le NEPAD et la CEDEAO.

2. Pour sa part, l'ONUDI, dans le cadre de son mandat et sous réserve des ressources disponibles, fournira une assistance technique (entre autres) aux initiatives de la CEDEAO relatives aux activités dont il est donné un aperçu à l'article 1.

Article 3. Activités devant être entreprises par le Secrétariat de la CEDEAO

Le Secrétariat envisagera :

1. D'aider à créer une prise de conscience des programmes et des projets de l'ONUDI, y compris de l'accent mis sur les thèmes prioritaires de la réduction de la pauvreté par les capacités productives, du renforcement des capacités commerciales et de l'énergie et de l'environnement.

2. De promouvoir le rôle et les activités du centre régional de l'ONUDI pour la petite centrale hydroélectrique d'Abuja, Nigéria.

3. De collaborer avec l'ONUDI afin de mobiliser les ressources nécessaires à l'appui du présent accord de coopération.

4. De collaborer avec l'ONUDI à l'identification, la promotion, le développement, la mise en œuvre et le contrôle des programmes, y compris l'organisation de séminaires, de conférences, de projets, de recherches, de soutiens, de formations et de développement dans le cadre du présent Accord dans les États membres de la CEDEAO.

5. De fournir à l'ONUDI des informations et des publications pertinentes sur les pays de l'Afrique de l'Ouest, y compris des rapports, des résultats de recherche, des lettres d'informations et de la documentation.

6. De partager avec l'ONUDI des données et des informations sur des questions pertinentes et rendre sa liste de diffusion disponible afin de faciliter l'assimilation des informations dans toute l'Afrique de l'Ouest.

7. De participer aux rencontres, conférences, ateliers et séminaires organisés par l'ONUDI, soit seule, soit en collaboration avec d'autres partenaires.

Article 4. Activités devant être entreprises par l'ONUDI

L'ONUDI envisagera :

1. De diffuser régulièrement des informations sur les activités liées au présent Accord par le biais de rapports, de lettres d'informations et de publications pertinentes.

2. De convoquer conjointement avec le Secrétariat de la CEDEAO, des séances de formation, des ateliers, des conférences et des séminaires sur les questions et les problèmes liés à la contribution du secteur privé au développement socio-économique de l'Afrique.

3. De participer aux rencontres, conférences, ateliers, séminaires organisés par le Secrétariat de la CEDEAO et qui soient pertinents dans le contexte du présent Accord.

4. D'aider à la formation des professionnels dans les domaines pertinents s'inscrivant dans le cadre du présent Accord et organiser une formation de courte durée/sur site pour les professionnels des États membres de la CEDEAO, pour un renforcement des capacités, si nécessaire et dans des conditions mutuellement consenties.

Article 5. Dispositions générales

1. Le présent Mémorandum d'accord entrera en vigueur à la date de la dernière signature et restera en vigueur sauf s'il est dénoncé conformément au paragraphe 3 ci-dessous.

2. Le présent Mémorandum d'accord peut être modifié par le biais d'un accord écrit entre l'ONUDI et le Secrétariat de la CEDEAO.

3. Le présent Mémorandum d'accord peut être dénoncé soit par l'ONUDI, soit par le Secrétariat de la CEDEAO, sous réserve d'une notification adressée à l'autre Partie par écrit et sera résilié dans les soixante jours suivant la réception de ladite notification, sachant que ses dispositions survivront à la résiliation autant qu'il est nécessaire pour permettre un règlement ordonné des opérations existantes et de s'acquitter de toutes obligations en cours entre le Secrétariat de la CEDEAO et l'ONUDI ou toute autre partie prenante.

4. Tout litige qui pourrait découler de l'interprétation ou de la mise en œuvre des dispositions du présent Accord sera réglé à l'amiable entre les deux Parties.

5. L'ONUDI et la CEDEAO acceptent de coopérer pour que les articles aux termes du présent Mémorandum d'accord portent leurs fruits, dans un minimum de temps et en utilisant si possible les capacités et les ressources locales.

EN FOI DE QUOI, les représentants soussignés de l'ONUDI et du Secrétariat de la CEDEAO ont signé le présent Mémorandum d'accord à la date et au lieu indiqué au verso :

FAIT à Abuja, Nigéria, le 22 septembre 2006.

Pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel :

DR. KANDEH K. YUMKELLA
Directeur général
BP 300
Vienna International Centre
A-1400 Vienne, Autriche
Téléphone : (431) 26026-3016 Télécopie : (431) 2692669

Pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest :

DR. MOHAMED IBN CHAMBAS
Secrétaire exécutif
Secrétariat de la CEDEAO
60, Yabuku Gowon Crescent, district d'Asokoro
Abuja, Nigéria
Téléphone : (234) 314-7647/9 Télécopie : (234) 314-7646